

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

ARRETE N° 20191118-01

OBJET : Arrêté portant engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune historique d'Abriès.

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-45 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune historique d'Abriès approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2009,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU pour le motif suivant :

- **Supprimer la zone UBh** « Gîtes Hannibal » n'autorisant que la reconstruction et l'extension des gîtes Hannibal, et **l'intégrer dans la zone UB** « espaces périphériques du village plus récemment bâtis » afin de permettre l'aménagement de cette zone qui a récemment fait l'objet d'un redécoupage par division foncière.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Une procédure de modification simplifiée du PLU est engagée en application des dispositions de l'article L 153-37 du code de l'urbanisme ;
- ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, avant la mise à disposition du public, le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées par les dispositions des articles L132-7 et L132-9 du même code.
- ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R113-1 du code de l'urbanisme, le présent arrêté prescrivant l'établissement de la modification simplifiée n°1 du PLU, sera transmis pour information au centre national de la propriété forestière ;
- ARTICLE 4 :** Conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Il sera également transmis à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

Fait à Abriès-Ristolas le 18 Novembre 2019

Le Maire,
Jacques BONNARDEL



